

1. Débitrice: Villalu SA, Z.I. La Palaz, 1530 Payerne

2. Remarques: Date du dépôt: le 5 septembre 2003.
Délai pour intenter action auf 25 septembre 2003, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Dans un délai échéant le 15 september 2003, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse (art. 260 LP) à la suite de l'admission de revendications (art. 47 al. 1 et 49 OAOF).
A défaut de procéder dans le délai fixe, les décisions de l'office deviendront définitives.

Office des faillites de Payerne-Avenches
1530 Payerne

(01160172)